



QUELS OUTILS

pour ma recherche ?
stage / emploi

Scotty est à la recherche d'un stage.

Comme lui, les élèves de Polytech Montpellier effectuent, pendant leur cycle ingénieur, au moins 30 semaines de stage dont au moins 14 dans l'industrie.



Je suis élève ingénieur. Pourquoi faire un stage ?

C'est l'occasion de mettre en pratique les compétences et les connaissances acquises lors de votre formation ! Le stage est une période de mise en situation professionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'un cursus pédagogique, avec attribution ou non de crédits européens (ECTS). Il doit être inscrit dans la maquette de formation.

Quelle est la durée minimum de stage à Polytech ?

Durant le cycle préparatoire (PEIP), le stage immersion est de 4 semaines. Durant le cycle ingénieur, le stage de découverte de l'entreprise en 3^{ème} année a une durée minimale de 4 semaines ; le stage technique en 4^{ème} année a une durée minimale de 6 semaines ; enfin, le stage ingénieur en 5^{ème} année a une durée minimale de 16 semaines.

Combien de semaines de stage dois-je cumuler à la fin de ma formation pour valider mon diplôme à Polytech ?

A partir de 2021, vous devrez cumuler au minimum 30 semaines de stage, dont 14 semaines minimum en entreprise.

Je suis étudiant-entrepreneur. Dois-je faire un stage ?

En obtenant le statut national d'étudiant-entrepreneur, vous avez la possibilité de travailler sur votre projet entrepreneurial à la place d'un stage ou d'un projet de fin d'études prévu dans le cadre du cursus de formation.

Y a-t-il une durée maximale à respecter pour chaque stage ?

La durée maximale est de 6 mois (soit plus de 924 heures de présence effective) et concerne uniquement les stages effectués dans le même organisme d'accueil et pour la même année de formation.

Est-ce que je peux effectuer un stage dans n'importe quel secteur ?

Non. Le stage, notamment le stage obligatoire, doit avoir un rapport avec le cursus suivi. Le responsable des stages de votre spécialité d'ingénieur valide le contenu de la mission.

Faire mon stage à l'étranger, est-ce possible ?

Oui. Il faut se référer à la procédure que vous trouverez sur l'intranet, rubrique « Relations Internationales », puis se présenter au Service Relations Internationales au rez-de-chaussée du bâtiment 31. Selon la structure d'accueil du pays où vous effectuerez votre stage, le délai est variable : se renseigner au préalable (mais 30 jours est un minimum).

Quels outils sont à ma disposition dans ma recherche de stage ?

L'école met à votre disposition de nombreux outils afin de vous accompagner dans cette démarche.

Poly+

C'est l'application incontournable de Polytech Montpellier sur laquelle les partenaires de l'école viennent proposer des offres de stages/emplois/contrats de professionnalisation/projets industriels. La connexion s'effectue à partir de vos identifiants institutionnels.

Jobteaser

En complément de Poly+, le réseau Polytech a récemment signé un partenariat avec la société Jobteaser pour mettre à votre disposition des offres de stage et d'emploi ciblées par l'intermédiaire d'une plateforme («career center») dédiée.

Vous pourrez y trouver des offres de stage ciblées sur les écoles du réseau Polytech que vous pourrez trier en fonction de votre profil et de vos critères de recherche. Vous pourrez également mettre en place des alertes, découvrir les entreprises partenaires du réseau, etc.

Vous pouvez vous inscrire et créer votre profil en utilisant l'adresse mail réseau qui vous est attribuée sous la forme prenom.nom@polytech-reseau.net

Conservez précieusement cette nouvelle adresse mail, elle a une durée illimitée et vous sera utile pour maintenir le lien avec votre école.

Evaluations de stage des précédentes promotions

Les étudiants ont la possibilité de consulter les évaluations de stage des précédentes promotions en se rendant sur l'intranet – rubrique « Stages -job d'été ».

Humanroads

Polytech Montpellier s'est équipé de l'outil Humanroad GPS : une cartographie interactive des parcours des étudiants et alumni de l'école. Il suffit de cliquer sur l'icône présent dans la page principale de Poly+ et de s'identifier.

Polytech Connect

Polytech Connect regroupe l'ensemble des élèves et diplômés de Polytech Montpellier, préparant ou ayant obtenu le diplôme d'ingénieur délivré par l'école. Vous avez l'opportunité d'accéder à la base de plus de 10 000 anciens élèves.

Dispositifs régionaux et nationaux

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr>

<https://www.laregion.fr/-jobs-solidaires->

Comment préparer ma recherche de stage ou d'emploi ?

La recherche d'un stage s'apparente à celle d'un emploi : il faut cibler les organismes en rapport avec votre projet professionnel, envoyer votre CV accompagné d'une lettre de motivation et souvent passer un entretien. L'école a noué des liens avec des DRH partenaires, mais également [l'APEC \(contact\)](#), et ils peuvent vous apporter des conseils avisés pour votre recherche de stage et d'emploi.

Comment obtenir ma convention de stage ?

Il suffit de se connecter sur [Poly+](#) avec vos identifiants institutionnels. Depuis la rubrique Polystages, complétez précisément la fiche de stage et surveillez votre messagerie institutionnelle sur laquelle vous serez informé(e) des étapes suivantes.

A quel moment dois-je remplir la convention ?

Minimum 21 jours avant le début de votre stage pour un stage en France, 30 jours pour un stage à l'étranger.

Par défaut, qui éditera la convention de stage ?

Le secrétariat de votre spécialité d'ingénieur, après validation de votre fiche de stage et à partir des données que vous aurez renseignées au préalable. Surveillez votre messagerie institutionnelle sur laquelle vous serez informé(e) des étapes suivantes.

Qui signe la convention et en combien d'exemplaires ?

Le stagiaire, l'école (tuteur + responsable de département + directeur) et la société (tuteur + responsable). Il faut donc 3 exemplaires.

Puis-je commencer le stage avant que la convention ne soit signée par tous les acteurs ?

Non. Il est important que tous les acteurs aient signé la convention avant le début du stage.

Que faire si la société impose que la convention de stage soit éditée à partir de leur modèle ?

Vous communiquerez au secrétariat de votre spécialité d'ingénieur leur modèle pour validation et signature à la place de la convention Polytech, au moins 21 jours avant le début du stage.

Y a-t-il un montant de gratification minimum ?

Oui, 3,90 euros de l'heure effective (soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale). La gratification est à la discrétion de l'entreprise pour une durée de stage inférieure à deux mois (ou 44 jours soit 308 heures). Elle devient obligatoire lorsque la durée du stage égale ou excède deux mois (continu ou discontinu).

Pour rappel : pour un stage, on parle de temps effectif. 1 mois = 22 jours effectif. 1 jour = 7 heures travaillées (en continu ou pas). Ainsi, pour un mois travaillé, la gratification minimale doit être de 600,60 euros. Si l'organisme d'accueil est un établissement public (laboratoire, université, administration...), la gratification est souvent la gratification minimale.

Les congés doivent-ils être rémunérés ?

Lorsque le stage dure plus de deux mois, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence. Si le stage dure deux mois maximum, le fait de prévoir des congés n'est pas obligatoire. La rémunération des congés est facultative.

La gratification est-elle exonérée d'impôts et charges sociales ?

La gratification est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

La gratification ouvre-t-elle droit à une cotisation pour la retraite ?

Oui. L'organisme d'accueil doit fournir à l'issue du stage, une attestation récapitulant le nombre d'heures effectives et la gratification versée.

Quelle est la procédure de déclaration à suivre en cas d'accident ?

Prévenir au plus vite le tuteur entreprise, qui devra le déclarer à la CPAM du département dans les 48 heures, et qui préviendra également l'école.

Dois-je remettre un rapport de stage à Polytech pour évaluation ?

Le rapport doit être validé par votre tuteur en entreprise, qui pourra demander un traitement particulier en fonction de la confidentialité des données présentes. Ensuite, le rapport doit être posté dans la plateforme Poly+.

Quelles autres démarches dois-je effectuer pour valider mon stage ?

Vous devrez déposer votre rapport de stage sur Poly+, mais également apporter une appréciation sur le déroulé du stage et effectuer une auto-évaluation des compétences acquises durant le stage (le choix des compétences devra être justifié par des éléments de preuve). Pour sa part, le tuteur industriel devra compléter l'évaluation des compétences du stagiaire. Les évaluations doivent être complétées avant la soutenance si elle a lieu, sinon avant la fin du stage.

Qu'est que la charte des stages de l'école ?

C'est LE document référence des stages, on peut le consulter sur l'intranet – rubrique « Stages -job d'été ».

Que trouve-t-on dans cette charte ?

- Les modalités administratives à effectuer avant le stage,
- Des informations sur la durée du stage,
- Les obligations de l'étudiant, de l'école et de la structure d'accueil,
- Le montant de la gratification,
- Vos contacts au sein de l'école,
- Les textes légaux de référence,
- Tous les documents utiles.